



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RAPPORT DE GESTION 2024

Clôtures budgétaires

Les comptes sociaux et consolidés sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation du résultat 2024.

Le rapport joint est un rapport de gestion sur l'exécution des budgets qui relèvent de la responsabilité du CNC. La charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets et budgets précis :

- part de la Confédération,
- part de la CNAS,
- parts nationales qui financent l'information CFDT (dont les systèmes d'information), la solidarité syndicale mondiale, les fonds d'organisation et de syndicalisation.

La clôture des budgets 2024, auxquels les parts arrêtées par le BN sont affectées, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

Dans la présentation du document, les parties explicatives sur la logique et construction budgétaires sont indiquées en bleu et en italique dans une partie « **A savoir** »

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Sommaire

1. La clôture 2024 des comptes et des budgets	3
1.1. Clôture	3
1.2. Principaux éléments d'analyse de l'exercice 2024	3
1.3. Presse.....	4
1.4. Impact des travaux	4
1.5. Impact du résultat financier.....	4
2. Les cotisations	7
2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC.....	7
2.1.1. La répartition des cotisations « actif »	7
2.1.2. La répartition des cotisations « Retraités ».....	9
2.2. Les produits de cotisations à la hausse en 2024.....	10
3. Le déficit du budget de fonctionnement confédéral toujours élevé en 2024	11
4. Les budgets presse et systèmes d'information	12
4.1. Les principes généraux et résultats 2024	12
4.2. Les faits notables pour les différents titres et activités.....	12
4.3. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré	13
4.3.1. Le résultat des systèmes d'information	14
4.3.2. Les charges des systèmes d'information.....	14
4.3.3. Les produits des systèmes d'information.....	15
5. Le budget solidarité syndicale mondiale	16
6. Le budget fonds d'organisation	17
7. Le budget de la CNAS	18
7.1. Le contexte de l'exercice 2024	18
7.2. La branche Grève	19
7.3. La branche Juridique	19
7.4. La branche Action / Actions de proximité.....	20
7.5. La branche Services aux adhérents	20
7.6. La branche Conseil et expertise.....	20
7.7. La branche Autres actions	21
7.7.1. Les dossiers Victimes.....	21
7.7.2. La formation des défenseurs syndicaux.....	21
7.7.3. Les assurances	21
7.8. Les frais de gestion.....	21
7.9. La provision des dossiers	22
7.10. Le tableau de résultat 2024.....	23
8. Le budget de Bierville	24
8.1. Activité de la Maison CFDT	24
8.2. Résultats budgétaire 2024	25
8.3. Les produits.....	25
8.4. Les charges	25

1. La clôture 2024 des comptes et des budgets

1.1. Clôture

Une clôture comptable, au niveau de la confédération, c'est un travail colossal qui mobilise le service financier et tout particulièrement l'unité comptable. Nous avons changé d'application comptable en 2022, et sa mise en place avait conduit à des clôtures sous tension.

Le **meilleur fonctionnement de l'application comptable** a permis d'assurer cette année une clôture des comptes plus sereine. Les différentes échéances statutaires ont pu être programmées suivant un calendrier plus conforme aux règles de l'art, ce qui d'ailleurs a été souligné par les commissaires aux comptes.

1.2. Principaux éléments d'analyse de l'exercice 2024

Après un déficit de -8,37 millions d'Euros en 2022, -5,70 millions d'Euros en 2023, c'est, à nouveau, un déficit qui marque l'exercice 2024 avec **-3,47 millions d'Euros (-2,24 millions d'Euros pour les comptes consolidés)**. Si on met de côté les exercices 2020 et 2021, **la situation est structurellement déficitaire depuis 2012**. Cette situation nécessite de piocher régulièrement dans nos réserves et vient appauvrir la Confédération.

Pourtant, **aucun évènement majeur exceptionnel n'explique ce résultat** : pas de mouvement retraite qui avait impacté le résultat en 2023, pas de forte inflation comme ces dernières années et surtout pas d'évènement exceptionnel comme le congrès en 2022 ou le 21 juin de la CFDT en 2023. Ce résultat s'explique par notre fonctionnement structurel, alors même que des éléments positifs ont permis de limiter ce déficit.

Ce résultat s'explique d'une part, par un **résultat d'exploitation négatif mais moins dégradé** que ces deux dernières années grâce il faut le dire à une meilleure rentrée des cotisations (+1,067 millions d'Euros) et d'autre part par une augmentation des subventions et concours publics contrairement à l'année dernière.

Le résultat liés à l'exploitation (intégrant l'activité des GIE) diminuent et passent de -15,415 millions d'Euros à -5,642 millions d'Euros. Il est à noter que cette baisse s'explique en partie par la baisse des indemnités grèves qui représentaient 6,26 millions d'Euros en 2023. En partie, mais pas seulement : les efforts de maîtrise des dépenses en particulier des frais de personnels se voient désormais, mais cette situation comporte tout de même des éléments conjoncturels. Plusieurs départs n'ont pas été remplacés immédiatement et certains postes n'ont été pourvus que début 2025.

In fine, donc, **le budget de fonctionnement de la Confédération reste déficitaire** à une hauteur importante ce qui ne permet pas d'envisager un rétablissement à court terme. Plus particulièrement, les systèmes d'information continuent à être déficitaire au-delà des -2 millions d'Euros.

A noter : le budget de la CNAS retrouve un excédent lié en particulier à une provision moins importante, de nombreux dossiers ayant été clôturés.

1.3. Presse

Le budget des titres et des activités de la Presse reste déficitaire de manière importante.

Une partie de ces charges correspond à des frais généraux, dont les salaires des personnes affectées à ces budgets. En revanche, un effort a été mené sur les charges directes afin d'en diminuer le coût même si certains titres sont très déficitaires pour une diffusion limitée. Un travail devra être mené pour étudier l'éventualité d'autres formes de diffusion moins coûteuses.

1.4. Impact des travaux

Bierville, avec la fin de la fin des travaux, **a retrouvé une activité pleine depuis avril** permettant d'obtenir un **résultat net de près de +400 000 €**, résultat jamais atteint. Cela s'explique par le fait que les bâtiments sont neufs. Il y a donc peu de gros travaux. D'autre part, l'absence de responsable n'a pas permis de mener des projets et s'occuper de l'entretien des autres bâtiments et du parc, ce qu'il faudra rattraper.

Cependant, ce résultat **n'intègre pas les coûts des travaux qui sont supportés par la Confédération**, en tant que propriétaire. Cela impacte le résultat des comptes sociaux avec un surcoût des charges d'amortissement de 789 830 € si on ajoute les travaux effectués sur le restaurant Bolivar et les salles du BN et du CNC au même titre.

Dès l'année prochaine (2025), nous serons en année pleine pour les amortissements des travaux de Bierville. **Le total des amortissements pour Bierville pour ces travaux va représenter 1,639 million d'Euros**, et cela pendant plusieurs exercices. Cela veut dire que pour équilibrer notre investissement dans Bierville, il faudra dégager un résultat plus important encore et donc rendre possible une occupation meilleure encore.

Cette charge **n'intègre pas les amortissements de la rénovation de l'immeuble Belleville** qui commenceront à impacter le résultat en 2026.

1.5. Impact du résultat financier

Le résultat déficitaire de 2024 s'explique par le résultat financier qui comme en 2022 oblige à enregistrer une provision importante pour dépréciation qui représente 83% du résultat de cette année.

1.6. Perspective

Ces éléments montrent la fragilité de notre situation financière. Celle-ci pourrait être comparée au périphérique parisien. Compte tenu des flux, il suffit d'un seul grain de sable pour que la situation se dégrade. Et, comme ce sont des éléments structurels de notre fonctionnement et de notre activité qui construisent ce déficit, il est impératif de questionner nos ressources internes pour les mettre en adéquation avec notre besoin de financement, et en premier lieu la cotisation comme l'a affirmé de manière forte le dernier débat au Bureau national sur l'évolution de la cotisation.

Aujourd'hui, on est actuellement dans un cercle vicieux. Les exercices déficitaires successifs nous obligent à piocher sur nos placements financiers. Ceux-ci diminuant, ils produisent moins de produits venant réduire notre capacité financière à investir.

Si l'on fait un focus sur la valeur de marché des placements (qui diffère de leur valeur d'achat), voici comment elle a évolué :

- Valeur au 31.12.2021 : 383,41 M€ ;
- Valeur au 31.12.2022 : 353,87 M€ ;
- Valeur au 31.12.2023 : 365,83 M€ ;
- Valeur au 31.12.2024 : 356,87 M€ ;
- Valeur au 31.03.2025 : 359,12 M€.

Et nous sommes dans une phase d'incertitude avec l'augmentation des droits de douane décidée par le Président américain. Même si les marchés ont une capacité d'adaptation aux données géopolitiques, ils sont pour l'instant fortement impactés. Cela va nécessiter **un suivi au plus près** mais si le marché reste en l'état et se dégrade, nous ne pourrions pas éviter une dégradation de notre patrimoine.

Rappelons que les moins-values dites latentes sont une perte « potentielle » par rapport à la valeur d'achat des actifs (dite valeur historique) si nous avons décidé de les vendre au 31 décembre 2024. Cette perte est latente ; elle n'est pas réalisée. Mais l'adage qui dit que « tant qu'on ne vend pas, on ne perd pas » souligne la difficulté de notre situation car nos besoins de financement nous amènent à vendre. Ainsi, **nous avons eu besoin de piocher dans nos placements pour financer notre activité en 2024**, et nous avons réalisé près de 12,090 millions d'Euros d'opérations ayant dégagé 1,054 millions d'Euros de plus-values. En 2023, c'était 17,218 millions d'Euros pour une plus-value de 2,330 millions d'euros.

A savoir :

Contrairement à la plupart des fédérations ou des URI, les comptes de la Confédération ne reposent pas sur une seule entité mais sur 14 structures juridiques différentes (organisation syndicale, GIE, associations, SCI) ce qui rend la lecture des budgets plus complexes. L'objectif de réconcilier la clôture des comptes sociaux avec la clôture budgétaire est un objectif pour permettre une meilleure transparence. Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

*Les **comptes sociaux de la Confédération**, en tant que tel, représentent **une seule entité juridique** mais elle est divisée en plusieurs établissements comptables internes afin de faciliter la gestion et le respect de nos règles collectives : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, CFDT-Immobilier, etc.*

*Le **GIE Presse et le GIE Villette** permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations prévues à cet effet, la **production de services** (comme par exemple, CFDT Magazine, Gasel, cfdt.fr) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales. Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.*

*Les **associations et SCI** permettent de mener des **actions spécifiques**, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles – AGI, Institut Belleville, Espace Belleville, Association Bierville Maison de la CFDT, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes) dans un cadre réglementaire contraint.*

1 – La clôture 2024 des comptes et des budgets

Les **comptes sociaux** concernent uniquement la Confédération alors que les **comptes consolidés** intègrent en plus les autres entités juridiques distinctes de la Confédération et contrôlées par elle. C'est cet ensemble qui donne une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de notre écosystème.

La **clôture budgétaire de la Confédération** vise quant à elle à donner une lecture des activités et permettre leur pilotage. Elle doit être cohérente avec les comptes sociaux et consolidés. Le rapport de gestion vise à montrer au CNC comment sont utilisées les ressources allouées à chaque budget soit par l'allocation d'une part de cotisation conformément à la charte de la cotisation syndicale soit par la mise en œuvre de la politique financière (contribution des placements au fonctionnement).

La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation :

- **Le budget de fonctionnement confédéral** : il est principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet, dans le cadre de la politique financière adoptée par le Bureau national, et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux et moyens informatiques utilisés par ce personnel, mais aussi les charges de fonctionnement politique des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO, etc.)
- **Le budget des systèmes d'information** : financé par une sous-part de la part information, il couvre les dépenses des applications confédérées et confédérales ;
- **Le budget de la presse** : financé par la part Information provenant des cotisations, il doit couvrir les charges de CFDT Magazine, de Syndicalisme Hebdo, d'Action Juridique et du Portail ;
- **Le budget de la solidarité syndicale mondiale** : une part finance l'activité de l'Institut Belleville et contribue à son fonctionnement ;
- **Le budget du fonds d'organisation** : il finance les actions des organisations sur les priorités de développement syndical et de structuration.
- **Le budget de la CNAS** dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet

Sont également présentés et analysés les résultats et l'activité de l'association Bierville car ils intéressent les organisations, même si c'est une entité juridique différente de la Confédération.

Les **projets, les activités ou participations ponctuelles** sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi, des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le **budget projets/extraordinaire**, complètent le dispositif ci-dessus.

Rappelons également l'importance de nos placements qui peuvent venir majorer ou minorer un résultat. Cependant, des résultats déficitaires signifient un appauvrissement de la Confédération car cela oblige à piocher dans les réserves

Au cours des années passées, on a constaté fréquemment des clôtures budgétaires déficitaires alors même que les comptes comptables étaient bénéficiaires. Cet apparent paradoxe résulte du fait que le patrimoine de la CFDT produit des ressources exceptionnelles liées aux marchés alors que les budgets sont forcément construits sur des ressources sûres. Autrement-dit, des résultats déficitaires nécessitent de piocher dans nos réserves ce qui appauvrit la Confédération, et limite par ailleurs les résultats que nos réserves pourraient améliorer par la suite.

2. Les cotisations

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

A savoir :

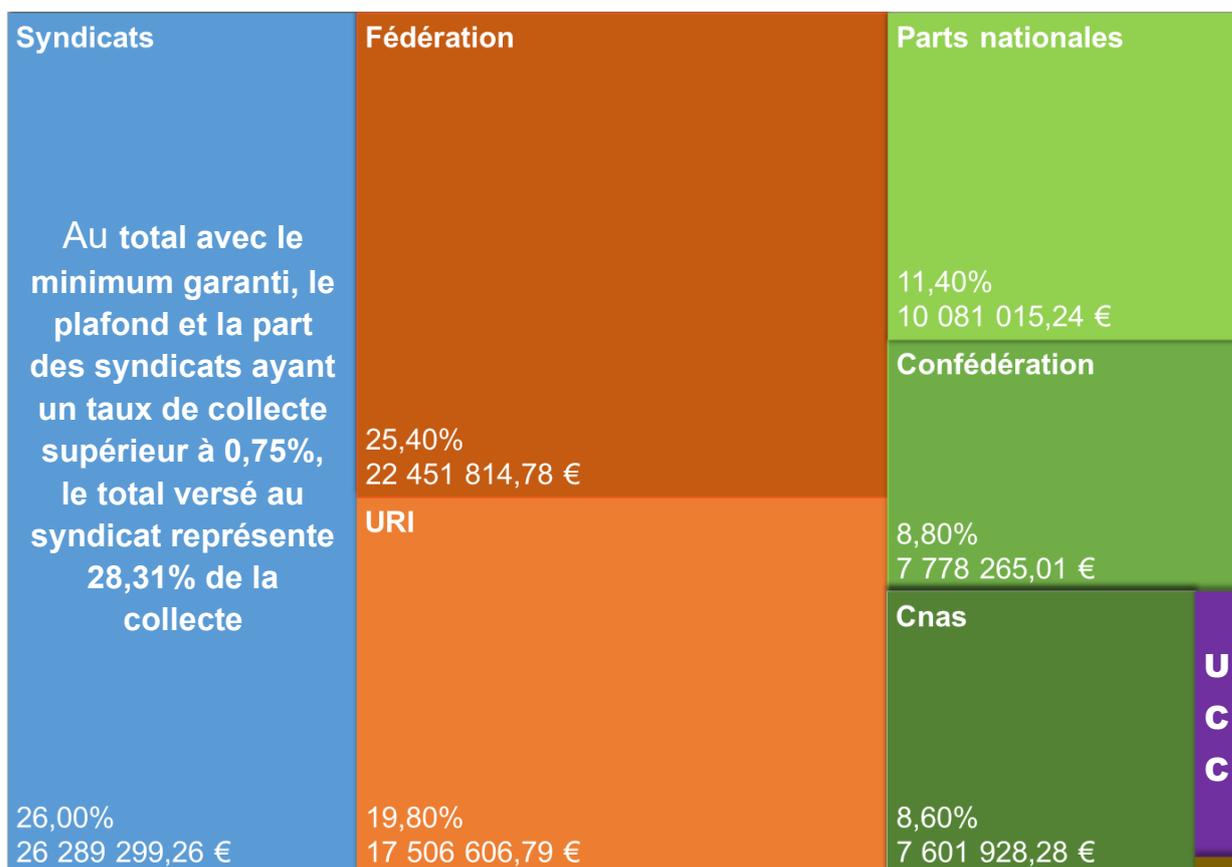
La cotisation de chaque adhérent CFDT est répartie conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT. Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts nationales.

2.1.1. La répartition des cotisations « actif »

Présentation globale

Ventilations de la collecte des cotisations Actifs	2022 Clôture	2023 Clôture	2024 Budget	2024 Clôture
Syndicats	23 725 219,36	24 841 942,90	23 985 351,72	26 289 299,26
Fédérations	20 045 940,37	21 098 003,47	20 265 968,78	22 451 814,78
Régions	15 630 007,04	16 450 547,82	15 801 481,70	17 506 606,79
Confédération	6 945 030,85	7 309 030,44	7 021 241,81	7 778 265,01
Fonds Information	7 190 258,05	7 567 644,99	7 268 927,42	8 053 142,85
Solidarité syndicale mondiale	688 971,64	725 134,92	696 346,90	772 121,49
Fonds Organisation	1 121 653,21	1 180 245,83	1 133 945,30	1 255 750,90
Caisse nationale d'action syndicale	6 787 077,49	7 142 959,32	6 861 444,64	7 601 928,28
Union confédérale des cadres	955 763,58	1 005 920,75	950 694,64	1 070 496,14
Total Collecte répartie	83 089 921,60	87 321 430,44	83 985 402,90	92 779 425,49
Total Collecte	83 316 669,60	87 514 600,28		92 849 557,70
Nombre Cotisations	6 146 045	6 338 592	6 146 045	6 482 968
Valeur Moyenne Mensuelle	13,56	13,81		14,32

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).



2 – Les cotisations

Détail de la répartition des parts nationales

Information	Fonds d'organisation
	1,42% 1 255 750,90 €
	SSM
9,11% 8 053 142,85 €	0,87% 772 121,49 €

Détail de la répartition de la part « Information »

Magazine	SH	Portail
	14,00% 1 127 440,00 €	13,50% 1 087 174,28 €
	SI	
60,00% 4 831 885,71 €	12,50% 1 006 642,86 €	

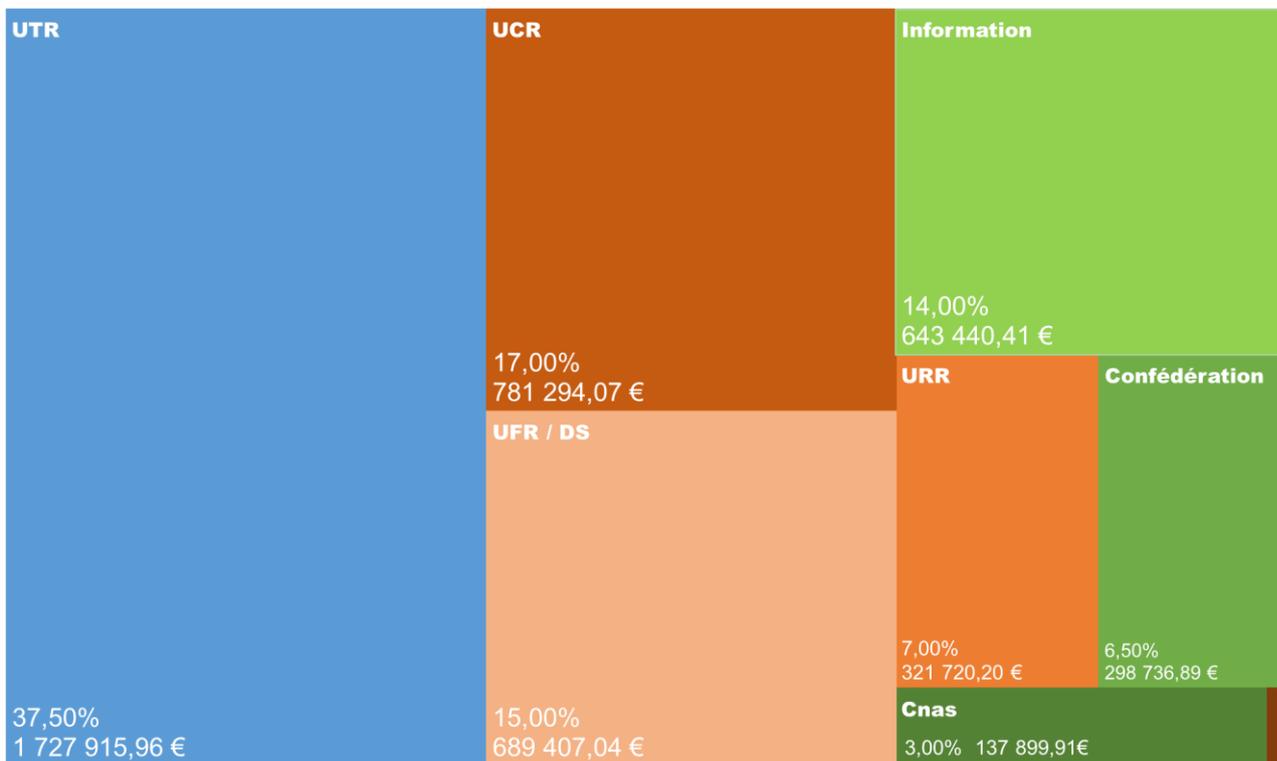
2 – Les cotisations

2.1.2. La répartition des cotisations « Retraités »

Présentation globale

Ventilations de la collecte des cotisations Retraités	2022 Clôture	2023 Clôture	2024 Budget	2024 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 600 697,92	1 667 024,31	1 623 006,16	1 727 915,96
Unions fédérales de retraités	349 219,39	355 941,25	354 091,30	367 131,86
Développement / Solidarité	289 545,46	309 300,04	293 584,86	322 275,18
Union confédérale des retraités	723 942,54	753 946,21	734 029,97	781 294,07
Unions régionales de retraités	298 099,31	310 421,57	302 260,94	321 720,20
Confédération	276 793,58	288 268,18	280 638,56	298 736,89
Fonds Information	596 198,62	620 888,82	604 521,88	643 440,41
Caisse nationale d'action syndicale	127 743,92	133 057,39	129 508,09	137 899,91
Total Collecte répartie	4 262 240,73	4 438 847,77	4 321 641,76	4 600 414,48
Total Collecte	4 268 514,18	4 445 401,22		4 607 769,06
Nombre Cotisations	452 351	456 771	452 351	462 441
Valeur Moyenne Mensuelle	9,44	9,73		9,96

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).



2 – Les cotisations

Détail de la répartition de la part « Information »

Magazine	SH	Portail
	14,00% 90 081,66 €	13,50% 86 864,46 €
	SI	
60,00% 386 064,25 €	12,50% 80 430,05 €	

2.2. Les produits de cotisations à la hausse en 2024

Le nombre de cotisations pour 2024 a progressé de **+2,21%** (+2,99% en 2023) au global, dont chez les **actifs + 2,28%** et de **+1,24%** chez les **retraités**.

La **collecte globale**, actifs et retraités, a augmenté de **+5,98%** et dépasse les 97 millions d'Euros. C'est un record. De fait, les parts de cotisations reversées aux différents budgets ont augmenté fortement cette année au-delà de l'augmentation du nombre de cotisations et ont largement contribué à éviter un déficit trop important.

La valeur de la cotisation **moyenne des salariés** est de 14,3221 € (13,5328 € en 2023), soit une augmentation de **+3,73%** par rapport à 2023. Si elle n'est pas à la hauteur du taux préconisé par le CNC (+3,90 %), il faut souligner que cette augmentation est historique et l'écart avec le taux préconisé réduit. Quant à celle des **retraités**, elle augmente de **+2,38%** et dépasse largement le taux préconisé par le CNC (+0,80%). Elle s'établit à 9,9640 € (9,7322 € en 2023).

Cette augmentation s'explique notamment par :

- des adhésions réalisées en 2024 et dont la cotisation est au juste taux ;
- l'accueil des adhérents 2023 et qui ont réglé une année complète de cotisations en 2024 ;
- un travail d'ajustement des montants de cotisations par les syndicats et les UTR ;
- l'utilisation de l'outil d'aide d'automatisation de l'ajustement des cotisations à l'ouverture de l'exercice 2024 suivant les taux préconisés par le CNC.

(¹) Inclus Outremer

3. Le déficit du budget de fonctionnement confédéral toujours élevé en 2024

A savoir :

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courantes et leur financement par les recettes les plus stables, selon les règles de construction budgétaire.

Pour les produits, le montant « Financement dialogue social » correspond à la part de l'AGFPN affectée au budget de fonctionnement confédéral. Les dotations « Conseillers techniques » comprennent celles de l'ARRCO, l'UNEDIC, ACTION LOGEMENT, AG2R et Caisse nationale Sécurité sociale. Le « Droit syndical » correspond aux sommes que la Confédération aurait dues déboursier si les personnes mises à disposition avaient été salariées. Cette information figure en bas de bilan des comptes sociaux.

Les charges du budget de fonctionnement confédéral sont regroupées en sept catégories. Les charges de gestion courante comprennent les assurances, les honoraires des experts des GIE et commissaires aux comptes, les cotisations et adhésions de la Confédération à divers organismes et associations, l'entretien du matériel et de la voiture et diverses autres charges comme les frais bancaires. Les frais de personnel ne correspondent qu'à ceux affectés au budget de fonctionnement confédéral.

Le total des **charges** est de **20 811 914,35 €** et les **produits** de **19 230 864,05 €**. Le budget avait été adopté avec un **déficit de -2 868 658,20 €**. Il est au bout du compte de **-1 581 050,30 €**. Ce résultat est plus lié à des ressources plus importantes que prévues (en particulier la part cotisation) qu'à une baisse des charges dont le réalisé est à peu près conforme aux prévisions. L'augmentation des produits provient d'une rentrée des cotisations plus importante. La part du dialogue social reste stable.

Budget de fonctionnement	2022 Clôture	2023 Clôture	2024 Budget	2024 Clôture
Communication extérieure	238 415,88	250 166,70	277 214,49	235 792,10
Fonctionnement politique des instances	1 223 308,06	838 355,53	818 888,96	833 214,63
Activités nationales	666 963,98	827 705,90	755 778,00	724 256,91
Activités internationales	426 474,72	434 187,93	434 412,81	448 562,92
Personnel	14 468 418,95	15 158 204,73	14 916 291,70	15 528 577,14
Locaux	1 314 650,28	1 353 587,64	1 458 361,38	1 312 064,14
Informatique / SI	1 713 287,26	1 708 487,39	1 777 653,26	1 633 726,98
Charges de gestion courante	72 100,41	124 303,04	85 415,22	95 719,53
Total charges	20 123 619,54	20 694 998,86	20 524 015,83	20 811 914,35
Produits budget ordinaire	9 159 597,65	10 190 124,58	9 860 568,58	10 609 742,51
Cotisations Salariés	6 945 030,85	7 309 030,44	7 021 241,81	7 778 265,01
Cotisations Retraités	276 793,58	288 268,18	280 638,56	298 736,89
Contribution réserve de financement	1 861 400,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Recettes complémentaires	76 373,22	92 825,96	58 688,21	32 740,61
Autres produits budget ordinaire	8 455 016,26	8 667 227,19	7 794 789,05	8 653 862,15
Financement Dialogue Social	5 823 470,05	5 986 982,41	5 291 052,33	5 953 137,72
Droit syndical	1 913 106,65	1 765 075,15	1 625 065,40	1 726 621,07
Dotations Conseillers techniques	610 758,00	610 635,48	610 758,00	718 959,00
Reversements Conseillers CESE	107 681,56	304 534,15	267 913,32	255 144,36
Total produits	17 614 613,91	18 857 351,76	17 655 357,63	19 263 604,66
Résultat	-2 509 005,63	-1 837 647,10	-2 868 658,20	-1 548 309,69

4. Les budgets presse et systèmes d'information

4.1. Les principes généraux et résultats 2024

Les ressources pour la presse et cfdt.fr, compte-tenu des différents régimes de TVA applicables, sont de **7 281 455,11 € HT** soit une augmentation de **+6,20%** par rapport à 2023. Le tableau de synthèse suivant présente le résultat par titre et activité. Il faut noter que plus de 50% des charges du budget Presse sont constituées par des frais généraux et sont difficilement compressibles sans une évolution globale de l'affectation des charges.

	CFDT Magazine	Syndicalisme Hebdo	CFDT.FR	Action Juridique	CFDT Productions	Audiovisuel	Agenda Guides	TOTAL
Frais Généraux	2 047 423,94	1 217 220,40	888 594,09	311 827,40	309 316,18	194 784,91	20 206,77	4 989 373,69
Charges directes	3 442 652,12	117 898,14	272 716,00	45 776,80	173 024,74	54 869,66	197 286,37	4 304 223,83
Total Charges	5 490 076,06	1 335 118,54	1 161 310,09	357 604,20	482 340,92	249 654,57	217 493,14	9 293 597,52
Cotisations	5 110 520,30	1 192 478,57	978 456,24	0,00	0,00	0,00	0,00	7 281 455,11
Abonnements / Ventes	20 020,71	367,79	0,00	96 766,75	205 258,28	35 458,33	250 233,75	608 105,61
Subvention	0,00	0,00	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00
Autres	260 506,04	69 144,28	0,00	24,50	0,00	0,00	0,00	329 674,82
Total Produits	5 391 047,05	1 261 990,64	1 021 656,24	96 791,25	205 258,28	35 458,33	250 233,75	8 262 435,54
Résultat	-99 029,01	-73 127,90	-139 653,85	-260 812,95	-277 082,64	-214 196,24	32 740,61	-1 031 161,98

A savoir :

Le produit de la part de cotisation mutualisée Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), cfdt.fr (13,5%) et les systèmes d'information (12,5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT. Cette répartition a été mise en place en 2012 par la création d'une sous – part pour le financement des applications confédérées (Gasel et la gestion des cotisations cfdt.fr et Oscar maintenant). De fait, cela a mécaniquement diminué les ressources attribuées aux budgets des deux titres.

La répartition du montant de la sous – part « Presse » (87,5% de la part information) a été fixée en 2019 à raison de 68,57% pour CFDT Magazine, 16% pour Syndicalisme Hebdo et 15,46% pour CFDT.fr. Les produits sont complétés par des recettes affectées au différents titres : abonnements, publicité, subventions particulières.

Les différents titres se voient affecter une part des charges d'administration et de frais généraux. Il s'agit :

- des frais de personnels dont l'activité concerne principalement la presse ;
- des frais de loyer en fonction de la surface de bureaux occupés ;
- des frais des systèmes d'information en fonction du nombre de postes de travail ;
- des frais divers d'administration et des services généraux.

Ces charges sont régulièrement revues afin de tenir compte des évolutions de l'organisation.

Chaque poste (titre ou activité) porte des charges directes et indirectes (frais généraux) en fonction de son activité et sur laquelle il est possible d'agir.

4.2. Les faits notables pour les différents titres et activités

La situation des titres pour CFDT Presse s'est améliorée par rapport à 2023 de +18,02% mais reste toujours déficitaire.

La baisse du déficit de **CFDT Magazine** de -63,49% tient d'abord à l'augmentation de la part de cotisation affectée (+298 553,69 €) et à celle des ressources publicitaires (+34 259,11 €). Côté charge, le travail envisagé l'année dernière pour réduire les dépenses directes a permis de réduire les coûts d'imprimerie. Mais le changement de service pour l'affranchissement (passage de J+4 à J+7) a été fait en cours d'exercice et ne se matérialise pas encore en année pleine.

C'est la première fois depuis le **passage au numérique que le résultat de SH descend sous la barre des -100 000 €**. Les marges de manœuvre sur les charges directes permettant d'atteindre l'équilibre sont faibles. Elles représentent 8,83% du total. Côté produit, la majeure partie est constituée de la part de cotisation affectée à la revue. A noter cependant, cette année, un doublement des recettes de publicité.

Pour rappel, l'abonnement à **SH numérique** est désormais à **la main de chaque adhérent** qui peut y accéder (sans frais) à partir de son espace adhérent. Fin 2024, le nombre d'abonnés s'établit à près de 17 000 contre 15 000 fin 2023. Le Bureau national avait fixé comme objectif que tous les adhérents et adhérentes soient abonnés. Plus d'abonnés, c'est une meilleure connaissance par tous les adhérents des positions de la CFDT et de leur diffusion.

4 numéros **d'action juridique** ont été publiés en 2024 : la loyauté dans les négociations (mars), la procédure accélérée au fond : s'en saisir en droit du travail (juin), Congés payés et maladie (octobre) et la requalification du CDD en CDI (décembre). L'augmentation du poste « Salaires » qui explique en grande partie l'augmentation du déficit est conjoncturel. Même si l'intérêt de la revue ne fait pas débat, **le coût qu'elle représente** doit malgré tout nous interroger sur sa forme, et **nécessite une réflexion**.

CFDT.fr a été marqué en 2024 par la mise en production du nouveau site grand public au mois de septembre. Les amortissements s'ajoutent à ceux déjà en cours sur la partie « Espace-adhérents ». Malgré cela, le résultat global, s'il est toujours déficitaire, diminue cette année essentiellement grâce à une augmentation de la collecte des cotisations comme pour d'autres budgets.

Les produits de **l'audio-visuel** ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement, de nombreuses activités n'étant pas « facturées ». Pendant la relocalisation, un **studio temporaire a été installé à Bolivar** mais il n'est pas autant loué par les organisations que celui de Belleville. **A l'issue des travaux, les tarifs du studio seront à réétudier**.

Le résultat de CFDT Productions se dégrade fortement cette année (-112 333,12 €) en raison d'un résultat en **baisse sur les objets de visibilité et les gadgets**. L'augmentation des frais généraux (+38 319,59 €) est l'autre raison de cette dégradation.

4.3. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré

A savoir :

Il y a plusieurs catégories de charges :

- **Les charges des applications confédérées** (qui servent aux syndicats et organisations CFDT) ;
- **les charges des applications confédérales** (utilisées par la Confédération) ;
- **les charges d'infrastructures** et du service des systèmes d'information.

Les charges d'amortissements des projets informatiques sont imputées en fonction de leur origine (applications confédérées ou confédérales, matériel, etc.). La durée des amortissements est variable d'un projet à un autre et peut aussi varier dans le temps comme c'est le cas pour GASEL. Ces durées ont un impact sur les charges d'amortissements et le coût global des applications.

La présentation des charges, vise à afficher le coût total par applications (fonctionnement dont les salaires + amortissements). La situation entre fonctionnement et développement se retrouvent dans le tableau figurant dans la partie résultat.

4 – Les budgets presse et systèmes d'information

Les produits viennent pour leur part :

- de la refacturation des charges de fonctionnement aux différents budgets ;
- de la refacturation des charges de projets aux différents budgets ;
- de la part de cotisation affectée au système d'information confédéré (Gasel et le référentiel notamment).

4.3.1. Le résultat des systèmes d'information

Au total, la clôture du budget des systèmes d'information se solde avec un déficit de près de -2,087 millions d'Euros conforme à peu près au budget et qui retrouve son niveau de 2022 mais reste à un déficit de plus 2 millions. En dépit d'un travail de maîtrise des coûts et contrats, nous ne parvenons pas, au regard des besoins exprimés, à réduire significativement ce déficit en l'absence de nouvelles ressources qui doivent venir en priorité de la cotisation.

Budget	Clôture 2022	%	Clôture 2023	%	Budget 2024	%	Clôture 2024	%
Fonctionnement	4 905 791,38	66%	5 834 238,81	74%	5 204 029,81	73%	5 695 471,50	77%
Développement	2 546 157,94	34%	2 050 197,76	26%	1 898 544,23	27%	1 736 300,27	23%
Total Charges	7 451 949,32		7 884 436,56		7 102 574,04		7 431 771,77	
Facturation aux budgets	3 798 279,09	71%	4 321 200,71	78%	3 868 605,97	76%	4 263 646,94	80%
Facturation aux projets	777 329,07	14%	337 155,23	6%	376 156,93	7%	174 880,07	3%
Part Cotisation Information	810 470,87	15%	852 972,41	15%	820 150,97	16%	905 894,50	17%
Total Produits	5 386 079,03		5 511 328,35		5 064 913,87		5 344 421,51	
Résultat	-2 065 870,29		-2 373 108,21		-2 037 660,17		-2 087 350,25	

4.3.2. Les charges des systèmes d'information

Le total des charges des applications à missions confédérées baisse cette année d'un peu moins de 100 000 €. Elles **restent** donc encore à un **niveau élevé** très loin des capacités de la part de cotisation sur laquelle elles sont financées.

Même si nous sommes rentrés dans la phase de fin de période **d'amortissement des développements de Gasel**, ceux-ci **restent** toujours à un **niveau élevé** d'autant plus que les charges sur le run (fonctionnement) demeurent importantes.

Une nouvelle ligne apparait sur la **gestion relationnelle des données internes et externes**, projet validé par le Bureau national de 2022. **L'application** de CRM, **Oscar** mis en production en 2023 **a connu de nouveaux développements** bien au-delà de ce qui avait été prévu.

La **nouvelle plateforme « Evènementielle »** qui sera utilisée pour le Congrès de Bordeaux sera livrée en 2025. Les charges de la première année seront financées sur le budget du congrès. Cette plateforme **est appelée à remplacer la plateforme actuelle pour les congrès et les évènements confédéraux et des organisations.**

4.3.3. Les produits des systèmes d'information

Côté ressources, la **part de cotisation mutualisée Information**, affectée au financement du système d'information confédéré augmente de près de 85 000 € cette année à 905 894,50 €. Elle reste cependant **très insuffisante au regard de la réalité** de ce que sont les **besoins de la CFDT pour le financement des applications confédérées**. Dans tous les domaines de notre action revendicative, de notre relation aux adhérents, de notre fonctionnement, nous exprimons le besoin de nouvelles applications, de nouveaux développements. C'est un élément à prendre en compte dans la réflexion sur la gouvernance du système d'information et sur la cotisation et son utilisation.

5. Le budget solidarité syndicale mondiale

La **part la plus importante** du budget de la SSM finance **l'activité de l'Institut Belleville** et contribue à son fonctionnement. Cela permet à l'institut de la CFDT de mener ses projets de coopération. En 2024, IB menait une douzaine de projets dans plusieurs pays dont : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tunisie et Venezuela.

Les deux conflits majeurs qui bousculent le monde ont mobilisé l'activité de la CFDT et par conséquent la SSM. D'abord pour **l'Ukraine**, en venant en aide aux organisations syndicales FPU et KVPU et aux Ukrainiens avec qui la solidarité s'inscrit dans la durée avec l'enlèvement de la guerre. Ensuite **en Israël et en Palestine**, où la SSM a été mobilisée vers le syndicat palestinien PGFTU pour l'achat d'unités de logements mobiles pour les travailleurs gazaouis bloqués en Cisjordanie et pour Koach LaOvdim, un syndicat israélien mobilisé pour le vivre-ensemble.

La SSM, plus qu'à l'accoutumé, a été mobilisée pour venir en aide directement aux syndicalistes dans des situations difficiles. C'est le cas pour les syndicalistes afghans réfugiés en France et leur famille que la CFDT continue d'accompagner ainsi que pour les syndicalistes du Venezuela où les élections de 2024 ont empiré une situation déjà dramatique. La CFDT a aussi mobilisé des fonds pour aider nos partenaires syndicaux à Haïti, obligés de se cacher face à la menace des gangs et pour un fonds d'urgence d'aide aux syndicalistes argentins face à la répression du régime d'extrême droite.

Les fonds de la SSM ont aussi été mobilisés pour aider la régionale de la CSI Afrique dans l'organisation d'activités ainsi que pour le réseau syndical Solidarnost (animé par la CES et qui réunit les organisations syndicales des pays des Balkans occidentaux (ex-Yougoslavie).

Budget Solidarité syndicale mondiale	Clôture 2022	Clôture 2023	Budget 2024	Clôture 2024
A. Aide à des syndicats ou ONG	22 000,00	53 842,14	88 000,00	86 164,40
B. Aide à des militants de syndicats	65 221,09	24 979,36	55 000,00	37 733,26
C. Actions de solidarité organisées par la CSI	1 140,00	6 000,00	15 000,00	2 000,00
D. Fonctionnement SIE pour la SSM	205 020,50	181 103,21	186 877,92	182 718,62
E. Institut Belleville (Fonctionnement)	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
F. Institut Belleville (Projets)	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
G. Aide aux organisations CFDT (FD/URI)	10 000,00	0,00	69 560,71	27 000,00
Total charges	723 381,59	685 924,71	834 438,63	755 616,28
Part de cotisation SSM	688 971,64	725 134,92	696 346,90	772 121,49
Total produits	688 971,64	725 134,92	696 346,90	772 121,49
Résultat	-34 409,95	39 210,21	-138 091,73	16 505,21

A savoir :

La Solidarité syndicale mondiale reçoit 0,62% de part de cotisation. Sur cette enveloppe, une part importante du budget de la SSM finance l'activité de l'Institut Belleville et contribue à son fonctionnement. Cela permet à l'institut de la CFDT de mener des projets de coopération dans de nombreux pays : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Haïti, Inde, Liban, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Venezuela et Vietnam.

6. Le budget fonds d'organisation

A savoir :

La charte financière prévoit de mutualiser 1,42% de la cotisation de chaque adhérent pour les actions des organisations sur les priorités de développement syndical et de structuration. Elles sont fixées par le BN et le CNC, sur proposition de la Commission confédérale d'organisation (CCO). Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

En 2024, la CCO a attribué aux projets des organisations des financements à hauteur de **1 123 106 €** dont 243 331 € pour la restitution des RDV des syndicats. C'est le montant total des sommes validées pour 2024 pour **64 projets** dont 13 projets concernent la restitution des RDV des syndicats.

A la clôture 2024, sur la base des retours des organisations sur les dépenses qu'elles ont réellement engagées, **les reversements du fonds vers les organisations seraient de 1 058 148,26 €.**

« Seraient » car nous avons toujours un delta entre les sommes engagées et les sommes décaissées au moment de la clôture des projets qui peuvent ne pas correspondre aux sommes provisionnées au moment de la clôture. Cela peut s'expliquer par :

- le différentiel entre le budget initial et le réalisé final ;
- les projets qui n'ont pas été réalisés selon les objectifs fixés ;
- les attestations de dépenses des organisations qui n'ont pas toutes été reçues pour valider la dépense.

Les sommes non consommées s'ajoutent à la réserve du fonds d'organisation.

Fonds d'organisation	2021 Clôture	2022 Clôture	2023 Clôture	2024 Clôture
Reversements aux organisations				
Montant de l'année	743 443,60	614 398,59	850 745,99	985 290,76
Dénouement exercice antérieur	87 838,36	14 163,80	-49 644,59	-36 554,41
Sous-total	831 281,96	628 562,39	801 101,40	948 736,35
Fonctionnement / amortissements	348 388,90	299 355,21	264 446,39	206 488,80
Global challenge Grand Boost	34 723,18	13 620,27	5 243,86	0,00
Rendez-vous des syndicats 2023		0,00	255 713,91	15 203,99
Total charges	1 214 394,04	941 537,87	1 326 505,56	1 170 429,14
Produits cotisations	1 117 991,97	1 121 653,21	1 180 245,83	1 255 750,90
Développement	190 000,00	190 000,00	190 000,00	110 000,00
Total produits	1 307 991,97	1 311 653,21	1 370 245,83	1 365 750,90
Résultat	93 597,93	370 115,34	43 740,27	195 321,76

7. Le budget de la CNAS

7.1. Le contexte de l'exercice 2024

Lors du **1er trimestre 2024**, l'unité CNAS a concentré son activité sur la continuité de **traitement des dossiers grèves « contre la réforme des retraites » de 2023**. En effet, dans la continuité de la décision du CNC du 14 février 2023 entérinant la prise en charge exceptionnelle des mobilisations retraites lancées sur mot d'ordre confédéral, le comité de gestion a approuvé le maintien de la prise en charge des dossiers créés au-delà du délai de 6 mois du dernier jour de mobilisation, déterminé dans le règlement intérieur de la CNAS, et ce, jusqu'au délai de clôture des comptes, soit jusqu'au 26 février 2024.

A l'issue de ces traitements exceptionnels, l'unité s'est employée à réinvestir ses activités courantes et renforcer l'accompagnement des structures pour la création, le suivi, le paiement et la clôture de leurs dossiers.

Le renouvellement des équipes syndicales s'est fortement intensifié ces dernières années. Le tuilage des référents CNAS des syndicats se révèle peu ou pas réalisé, faute de temps et de moyens humains souvent. Cela se traduit, au niveau de l'activité CNAS, par des **sollicitations accrues des syndicats**, des questionnements sur la prise en charge de leurs actions juridiques, - conditions et financement - comme sur l'ensemble des prestations CNAS, méconnues, voire inconnues (tel est le cas par exemple des assurances souscrites par la CNAS en faveur des adhérents et militants ou de la prestation expertise).

L'accompagnement s'est traduit par la planification de nombreux temps de formation à l'attention des syndicats. Permettant de former plus de 250 utilisateurs CNAS sur l'année. Ces temps sont primordiaux pour assurer l'appropriation des prestations et optimiser le dépôt des dossiers juridiques et des dossiers dédiés au développement (« négociation des protocoles préélectorales » et « action de proximité »).

L'accompagnement est aussi réalisé « à la carte » pour les structures qui souhaitent « faire un point » sur l'ensemble de leurs dossiers et majoritairement sur leurs paiements.

L'accompagnement se réalise également, par de nombreuses interventions de la CNAS, à la demande des fédérations et URI, dans le cadre de leurs réunions, formations, assemblées générales, congrès. Ces interventions favorisent grandement le relais de toutes les structures au soutien des syndicats.

Alors que plus de 6 200 dossiers sont ouverts au 31 décembre 24 dans l'AppliCnas, cette proximité de la CNAS s'avère essentielle et s'inscrit pleinement dans la politique confédérale d'accompagnement et de soutien aux adhérents et militants CFDT.

Les **ressources cotisations** disponibles pour les activités de la CNAS ont représenté :

- Pour les salariés : 7 601 928,28 € ;
- Pour les retraités : 137 899,91 €.

Soit un **total de cotisations de la part CNAS de 7 739 828,19 €.**

A savoir :

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 2 300 000 €. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion, est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves »
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.)
- 10 % pour la branche « actions de proximité »
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte)
- 5% pour la branche « conseil & expertise »
- 12 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

7.2. La branche Grève

Au 1^{er} trimestre 2024, par décision du comité de gestion, l'unité a géré la prise en charge des dossiers grèves liés aux mobilisations contre la réforme des retraites, (prise en charge au-delà des délais CNAS – soit 6 mois à compter du dernier jour de mobilisation), afin de compenser les délais de traitements induit par la volumétrie des dossiers traités en 2023 (86 500 bulletins de salaire traités).

467 nouveaux dossiers grève ont été ouverts (soit une augmentation nette comparativement au 5 années antérieures à 2023 dont la moyenne se situaient 140 dossiers annuels). A noter que la majorité de ces dossiers sont relatifs aux mobilisations des fonctions publiques, aux NAO.

Au total la CNAS a versé 431 853,39 euros de prestation grève.

7.3. La branche Juridique

Les versements CNAS sur les dossiers juridiques de syndicats et les dossiers adhérents révèlent une forte hausse en 2024. Hausse qui s'explique en partie, par la réalisation d'une importante campagne de fermeture des dossiers, réalisée à l'issue des relances opérées auprès des syndicats pour déposer dans l'AppliCnas, les éléments nécessaires aux paiements de leurs dossiers en cours. 1561 dossiers (juridiques et SA) ont été fermés en 2024.

Les paiements sont répartis comme suit :

Type de dossier	2024	2023
- Dossiers juridiques au titre du droit syndical :	779 982 €	499 260 €
- Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif :	617 278 €	469 931 €
- Dossiers de soutien à l'adhérent :	805 861 €	568 290 €

Pour le **millésime 2024**, en termes de création de dossier, on dénombre :

- 1439 dossiers **soutien à l'adhérent** (contentieux sur AT-MP en hausse), plus forte hausse depuis 2019 ;
- 337 dossiers en **droit syndical** (contentieux électoraux majoritairement)
- 200 dossiers en **intérêt général et collectif** (plus forte hausse de ces 10 dernières années) ;
- 467 **dossiers grève** (rémunérations, conditions de travail, réformes du droit public).

On note une hausse du nombre de dossiers (SA-IGC-DS) qui dépassent un cout supérieur à 3 fois le cout moyen d'un dossier – entre 7 000 € et jusqu'à plus de 35 000 € pour certains dossiers. Le constat d'un accroissement des condamnations aux paiements des articles 700 et équivalent en droit public ainsi qu'à dommages intérêts, est avéré. C'est un coût qu'il faut intégrer dans la politique juridique financière.

L'année 2024 a aussi été marquée par un nombre très important de **pourvois en cassation** et de **saisine du Conseil d'état**. Le **cout total** de ces instances s'élève à **366 122,55 €**.

7.4. La branche Action / Actions de proximité

A savoir :

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».

Concernant l'aide à la négociation de **protocoles**, la CNAS a versé en 2024 la somme de **138 500 €** correspondant donc à **1 385 protocoles négociés**. Un chiffre en baisse par rapport à 2023 (199 000 €).

Concernant les « **lieux de rencontre des salariés éloignés** du syndicalisme », les versements s'établissent à **35 844,53 €** (44 031,55 € en 2023). A noter : des dossiers sont « abandonnés » faute de moyens humains pour leur mise en œuvre. Des dossiers sont aussi rejetés par le comité de gestion, leur contenu relevant de la fidélisation et non à l'objet pour lequel la prestation a été créée.

7.5. La branche Services aux adhérents

Dans le cadre de cette prestation, la CNAS finance :

- Le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS : 793 152 €.
- Le contrat a fait l'objet d'un avenant de réévaluation du montant.
- Le projet confédéral « Réponses à la Carte » sur la base d'un engagement annuel.

7.6. La branche Conseil et expertise

En 2024 la CNAS a financé pour 48 498,38 € d'activité de conseil ou d'expertise. Chiffre en baisse par rapport à 2023 (69 783,90 €)

7.7. La branche Autres actions

7.7.1. Les dossiers Victimes

A savoir :

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire.

En 2024, seuls 2425,50 € ont été versés. Si 6 dossiers sont ouverts, les éléments nécessaires à leur traitement ne sont pas déposés.

7.7.2 La formation des défenseurs syndicaux

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, les défenseurs sont abonnés à la revue « Action Juridique » (35 944,56 €).

En 2024, la CNAS a versé aux URI, 208 655 €, dédiés à la prise en charge de la formation des défenseurs syndicaux. En 2023, ce montant s'élevait à 91 595,00 €. A cette hausse de plus de 50 %, deux explications :

- le comité de gestion a validé le principe de prise en charge des formations en amont de la prise de mandat des défenseurs ;
- l'année 2024 est marquée par le renouvellement des contrats défenseurs (mandat de 4 ans renouvelé pour la période 2025/2028)

7.7.3 Les assurances

A savoir :

Ce poste couvre les éléments suivants :

- l'assurance « responsabilité civile confédérale » qui couvre les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS. Elle couvre la Confédération dans ses activités syndicales et aussi ses structures associatives : AGI, ASSECO, Bierville, Espace Belleville, Institut Belleville, IRIS, ISEFOJ et les GIE (Belleville, Presse, Villette). Les fédérations, URI, Syndicats, souscrivent leur propre assurance responsabilité civile (RC) et autres assurances (matériels, véhicules) ;
- l'assurance « vie syndicale » protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFTD ;
- l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel.

La charge de 2024 pour ce poste a été de **85 242 €**, identique aux trois années précédentes.

7.8. Les frais de gestion

A savoir :

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique, des frais informatique/SI, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'unité CNAS : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent.

La gestion de la CNAS représente **2 382 364,55 €** dont **1 786 049,06 €** de frais de fonctionnement. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de **2 300 000 €** permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

7.9. La provision des dossiers

A savoir :

La provision du coût des dossiers en cours est une obligation pour avoir une image sincère des comptes de la CNAS. Afin de couvrir le risque financier, les dossiers pris en charge doivent être provisionnés jusqu'à leur fermeture. Les campagnes de fermeture des dossiers terminés laissés ouverts vise aussi à diminuer les provisions nécessaires.

La provision au 31/12 de l'exercice N est la valeur posée à la clôture du risque à prendre en charge : elle correspond donc au nombre de dossiers multiplié par le coût moyen diminué des paiements effectués précédemment. La colonne « reprise » est calculée par déduction.

Provisions	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Dossiers Adhérents	3 074 650,52 €	697 816,23 €	1 883 458,76 €	1 889 007,99 €
Dossiers Syndicaux	1 398 010,71 €	573 778,87 €	564 179,89 €	1 407 609,69 €
Dossier IGC*	1 091 259,87 €	748 874,35 €	351 719,88 €	1 488 414,35 €
Total	5 563 921,10 €	2 020 469,45 €	2 799 358,52 €	4 785 032,03 €

La **campagne importante de clôture des dossiers**, menée en 2024, a permis de faire diminuer de 778 889,07 € le montant des provisions. Cet écart confirme la nécessité de maintenir un suivi permanent des « campagnes de fermeture de dossier ».

7.10. Le tableau de résultat 2024

Le **résultat budgétaire CNAS** de l'exercice 2024 présente un excédent de **+4 904 864,93€** après un résultat déficitaire en 2023 lié à la prise en charge exceptionnelle des mobilisations liées à la réforme des retraites.

Lignes Budgétaires	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024
BRANCHE GRÈVE	585 682,79	6 442 466,15	1 091 727,00	431 853,39
Grève	585 682,79	6 442 466,15	1 091 727,00	431 853,39
BRANCHE JURIDIQUE	1 956 164,93	1 537 480,33	3 275 180,00	2 203 121,26
Adhérents	734 991,21	568 289,51	1 113 561,00	805 861,18
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	523 298,09	469 930,95	1 048 058,00	617 277,77
Droit syndical	697 875,63	499 259,87	1 113 561,00	779 982,31
BRANCHE SERVICE AUX ADHÉRENTS	755 435,26	703 520,86	946 163,00	793 152,00
Réponse à la Carte / projet RàC	0,00	1 520,86	234 163,00	0,00
Contrat DOM+	702 000,00	702 000,00	702 000,00	793 152,00
Amortissement OPERA	53 435,26	0,00	10 000,00	0,00
BRANCHE ACTIONS DE PROXIMITÉ	305 742,92	243 531,55	727 818,00	174 344,53
Négociation de protocoles électoraux	129 400,00	199 500,00	218 345,00	138 500,00
Lieux de rencontre des salariés	176 342,92	44 031,55	509 473,00	35 844,53
BRANCHE CONSEIL & EXPERTISE	67 330,08	69 783,90	363 909,00	48 498,38
Dossiers Conseil & expertise	67 330,08	69 783,90	363 909,00	48 498,38
BRANCHE AUTRES ACTIONS	255 807,10	235 984,54	873 381,00	332 767,56
Victimes	18 896,85	13 912,09	104 806,00	2 425,50
Assurance	85 242,00	85 242,00	296 950,00	85 742,00
Abt Défenseurs Action Juridique	31 623,25	36 735,45	34 935,00	35 944,56
Formation défenseurs	120 045,00	91 595,00	174 676,00	208 655,50
Animation réseau défenseurs	0,00	8 000,00	192 144,00	0,00
Actions Diverses Solidarité	0,00	500,00	69 870,00	0,00
Total Prestations CNAS	3 926 163,08	9 232 767,33	7 278 178,00	3 983 737,12
GESTION DE LA CNAS	2 288 170,73	2 382 364,57	2 012 775,00	2 462 371,71
Frais de fonctionnement	154 721,06	163 423,93	144 020,00	155 092,90
Frais de personnel	564 008,87	669 164,45	522 000,00	687 930,96
Comités de gestion et groupes de travail	14 004,52	7 238,88	6 100,00	6 312,13
Prestation extérieures (dont SJC)	671 604,86	912 505,75	710 500,00	861 574,54
Frais de communication	101 603,98	33 716,05	43 000,00	4 454,68
Dotations aux amortissements Belleville	487 124,81	379 256,96	377 155,00	606 553,81
Dotations aux amortissements Logiciels	295 102,63	217 058,55	210 000,00	140 452,69
Charges exceptionnelles exercices antérieurs	5 635,70	0,00	0,00	0,00
Total charges	6 219 969,51	11 615 131,90	9 290 953,00	6 446 108,83
COTISATIONS	6 914 821,41	7 276 016,71	6 990 952,73	7 739 828,19
Cotisations actifs	6 787 077,49	7 142 959,32	6 861 444,64	7 601 928,28
Cotisations retraités	127 743,92	133 057,39	129 508,09	137 899,91
Contribution Réserve de financement	1 676 900,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
Dont participation. SCI Loire Jaurès				
Produit Exceptionnel sur exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits sur exercice antérieur	127 522,70	103 137,99	0,00	141 206,11
Total produits	8 719 244,11	9 679 154,70	9 290 952,73	10 181 034,30
Provisions dossiers Adhérents	38 450,50	708 439,52		-1 185 642,53
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	209 489,58	1 188 997,71		397 871,95
Provisions dossiers droit syndical	- 556 413,79 €	281 503,87		9 598,98
Ecarts de provisions	308 473,71	2 178 941,10	0,00	-778 171,60
Produits financiers	9 086,97	587 474,15		391 767,86
Revenus prêts conf & organisations	9 086,97	12 013,88		5 151,25
Revenus participation SCI Loire Jaurès	0,00	518 552,97		386 616,61
Revenu placement VMP	0,00	56 907,30		0,00
Charges financières	-153,87	-49 350,51		0,00
Dépréciation placement VMP	-153,87	-49 350,51		0,00
Contributions & revenus placements	9 240,84	636 824,66	0,00	391 767,86
Résultat exercice	2 816 989,15	-3 478 093,64	0,00	4 904 864,93

8. Le budget de Bierville

8.1. Activité de la Maison CFDT

Bierville a retrouvé au cours de l'année 2024, sa pleine capacité d'accueil avec **153 chambres disponibles** depuis la livraison des maisons 3 et 4 à compter du 1^{er} avril 2024. Au total, **14 662 journées** ont été réalisées pour 21 694 journées réservées ce qui représente une réalisation de 67,59 %, supérieure à celle de 2023 (52,40%). Cela représente **172 séjours** dont 31 statutaires et 141 formations. Sur les 7 042 journées non réalisées, 4 287 représentent des annulations de sessions et 2 745 un nombre de présents moins important que prévu.

Cette différence tient au fait que les organisations, par sécurité, surévaluent le nombre de réservations. Cela impacte la capacité d'accueil du centre surtout lorsque les annulations sont faites tardivement et ne permettent pas de reproposer les chambres disponibles. **On atteint presque le niveau de fréquentation de 2019 (15 184)**, malgré les 3 premiers mois de l'année avec une capacité de seulement 97 chambres. La rénovation a changé l'image qu'avait Bierville au niveau de l'hôtellerie qui faisait que certaines organisations ne souhaitaient plus y venir.

Par rapport aux objectifs fixés par organisation, le taux de réalisation est de 84%. Ce résultat reflète une **réalité très hétérogène** : certaines organisations étant très loin de nombres fixés quand d'autres les dépassent de beaucoup contribuant à l'équilibre de l'ensemble. Il reste, cependant, une marge de manœuvre pour développer l'activité, notamment en exploitant mieux la semaine sur les lundis, jeudis et vendredi, qui restent des "jours plus creux".

Enfin l'un des **problèmes récurrents** est celui de pouvoir **accueillir 2 grands groupes en même temps**. Si côté hébergement, les 153 chambres permettraient de le faire, côté salles de réunion, seule la salle Hennebicq peut accueillir plus de 50 personnes. Cela est pénalisant surtout pour les réunions statutaires. Une **réflexion est en cours pour étudier une solution** afin d'avoir une autre grande salle permettant d'accueillir ainsi deux grands groupes.

ORGANISATIONS	Objectifs 2024	2024 Clôture	Ecart Réalisé/Objectif	% de réalisation de l'objectif
FBA	590	259	-331	44%
F3C	1 010	123	-887	12%
FCE	900	468	-432	52%
FEAE	260	1 198	938	461%
FEP	560	704	144	126%
FGA	840	64	-776	8%
FGMM	1 280	2 548	1 268	199%
FGTE	1 030	189	-841	18%
Finances	160	210	50	131%
FNCB	490	1 159	669	237%
INTERCO	1 740	1 344	-396	77%
PSTE	380	212	-168	56%
Santé-Sociaux	2 270	2 619	349	115%
Services	1 950	521	-1 429	27%
EFRP ex SGEN	620	576	-44	93%
UCC	50	18	-32	36%
UCR	1 040	570	-470	55%
UFFA	0	0	0	0%
Confédération	1 635	1 492	-143	91%
URI IDF	735	39	-696	5%
URI Centre Val de Loire	0	349	349	0%
Total	17 540	14 662	-2 878	84%

8.2. Résultats budgétaire 2024

Charges	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024
Nbre journées réalisées	3 803	5 964	6 225	7 956	14 662
Charges	953 697	1 273 587	1 432 372	1 770 805	2 107 102
Produits	468 243	780 984	903 871	1 244 253	2 510 877
Résultat	-485 454	-492 603	-528 501	-526 553	403 775

L'exercice 2024 se termine avec un **résultat positif de 403 775 €**, ce qui n'était pas arrivé depuis 2019. Ce résultat peut apparaître comme historique.

Toutefois, cet enthousiasme doit être tempéré. **Ce résultat n'intègre pas les amortissements liés aux travaux** (1,5 million d'euros par an qui sont dans les comptes sociaux de la Confédération). Il s'explique aussi par le fait que les hébergements étant neufs, il n'y a pas encore besoin d'y faire des gros travaux d'entretiens. En revanche, en raison de la rénovation les « **autres travaux** » avaient été mis en suspens (Salle Hennebicq, restaurant, pigeonnier, entretien du parc) et certains achats retardés. Ils vont devenir maintenant nécessaires. Une **programmation pluriannuelle doit être construite** pour maintenir l'ensemble du site en bon état et attractif, en particulier dans un objectif de location via l'EURL. Le bon résultat de 2024 va simplement permettre de réduire le déficit cumulés de ces dernières années sur l'association (-2,386 millions d'Euros).

8.3. Les produits

Produits	Clôture 2022	Clôture 2023	Budget 2024	Clôture 2024
Forfait séminaire	735 238,00	976 028,00	1 500 000,00	2 148 069,15
Prestations complémentaires séjour	60 432,35	54 898,95	60 000,00	148 556,13
Dotations non utilisées	21 106,00	31 402,42	10 000,00	21 009,05
Prestations Bar	31 758,73	43 548,05	90 000,00	104 248,98
Autres prestations	36 881,75	117 613,91	3 000,00	53 417,01
Cotisation	600,00	660,00	600,00	735,00
Prestations hors-activités Bierville	17 854,40	20 101,20	25 000,00	34 841,20
Total des produits	903 871,23	1 244 252,53	1 688 600,00	2 510 876,52

Les **produits** ont été bien supérieurs aux prévisions. Par rapport à 2023, c'est une progression de près 50% du réalisé.

Les **prestations complémentaires séjour** concernent les frais d'annulations pour 65 643,33 € (contre 20 963,95 € en 2023 – progression correspondant à l'augmentation des barèmes), les repas améliorés pour 31 622,00 € (9 833 € en 2023), les diverses pauses pour 51 290,80 € (24 102 € en 2023). Ces données sont cohérentes avec l'augmentation de l'activité.

Les **autres prestations** concernent les ventes de fournitures diverses, les photocopies et les prestations extérieures (hôtels, cars). Ces dernières ont représenté 43 642,04 €. Les autres prestations ont bien diminué par rapport à l'année dernière, car l'ouverture des 4 maisons a rendu moins nécessaire le recours aux hôtels.

Les **prestations Hors-activités** concernent les ventes CFDT Productions pour 1 385,20 € et les locations à l'EURL (qui accueille les groupes extérieurs à la CFDT les week-ends) pour 33 426 €.

8.4. Les charges

8 – Le budget de Bierville

Charges	Clôture 2022	Clôture 2023	Budget 2024	Clôture 2024
Bar	61 970,26	70 612,28	94 200,00	96 328,74
Hotellerie	151 847,48	241 773,71	363 000,00	398 973,55
Restauration	534 767,77	586 450,02	761 200,00	843 589,77
Fonctionnement de Bierville	606 147,00	704 389,38	739 177,68	667 704,36
Parc	16 635,11	17 988,79	22 000,00	9 889,91
Charges à refacturer	35 887,85	105 057,08		38 691,12
Divers autres activités	0,00	481,28		1 898,40
Mobilier	25 116,82	44 052,51		50 026,07
Total des charges	1 432 372,29	1 770 805,05	1 979 577,68	2 107 101,92

Les charges ont été maîtrisées compte tenu de l'augmentation de l'activité, preuve qu'une grande partie représente des charges fixes. Autrement-dit, sans activité, les charges resteraient globalement au même niveau.

Le poste hôtellerie correspond principalement aux charges pour les gardiens de sécurité incendie, le ménage et le personnel permanent du prestataire. Les plus gros postes de **la ligne restauration** correspondent à l'achat des matières premières, au personnel permanent du prestataire dont 25% est constitué de personnel intérimaire pour faire face à l'activité inégale du centre sur l'année. La faible consommation du budget sur le parc représente un entretien à minima en raison des travaux mais aussi en l'absence de responsable du site.

Le **poste fonctionnement** comprend l'assurance et les divers contrats d'abonnement. Une partie des dépenses du poste « Fluides » a été refacturée aux entreprises qui assuraient le chantier de la rénovation. Les frais d'entretien auto comprennent également l'amortissement de la navette.

Enfin, l'absence prolongée de responsable a nécessité une présence plus importante de l'assistante de gestion afin de pouvoir gérer les urgences. Au-delà, il faut **reconnaître**, ici, **le travail et le sens de l'organisation de l'équipe de Bierville qui a continué à tenir la maison CFDT** afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les groupes CFDT et assurer la continuité de l'activité. L'arrivée d'une nouvelle responsable et la fin des travaux vont permettre une reprise de l'activité à Bierville.

Décisions à prendre :

- Valider le rapport de gestion dans le cadre de l'approbation des comptes 2024.
-